



Saison 2017/2018

Guide utilisateur

Labellisation de clubs

Label ** / Label *** / Label **** / Label *****

**« Obtenez le label qualité de la fédération
et valorisez votre association »**





Table des matières

1. Eligibilité	3
2. Calendrier 2017/2018.....	3
3. Récompenses et attribution	4
4. Création d'une demande de labellisation	5
5. Saisie de la demande de labellisation	7
6. Points et critères	9
7. Soumission de la demande.....	17
8. Demande de complément.....	19
9. Consultation des résultats.....	20



1. Eligibilité

La FFKMDA a mis en place cette labellisation car elle reconnaît le travail réalisé par les clubs. Ce dispositif est un outil qui permet à la fédération de valoriser votre activité. Le processus de labellisation des clubs affiliés à la FFKMDA s'organise de la façon suivante :

Pour qu'un club soit éligible à la labellisation, il doit répondre aux critères ci-dessous :

- ✓ Posséder au moins deux années d'affiliation à la date de la demande (être dans sa deuxième année à minima)
- ✓ Avoir eu un minimum de 35 licenciés au 31 août de la saison précédente la demande
- ✓ Posséder des statuts conformes à la réglementation en vigueur
- ✓ Participer à la vie fédérale à travers la présence aux AG de ligue. En cas de doute, la ligue pourra être consultée avec vérification du PV d'AG pour constater ou non la présence du club

Seuls les clubs dans leur deuxième année d'affiliation (ou plus) peuvent participer à cette campagne. En effet, les renseignements à fournir sont ceux de la saison sportive précédant la demande. Concernant les personnes licenciées qui peuvent rapporter des points au club (champion de France ou BMF1 par exemple), elles ne pourront être comptabilisées que si elles sont effectivement licenciées dans le club au moment de la demande.

2. Calendrier 2017/2018

Date	Tâche
18/09/2017	Début de la période de saisie des demandes de labellisation
18/09/2017 – 30/11/2017	Saisie des demandes de labellisation
30/11/2017	Fin de la période de saisie des demandes de labellisation
01/12/2017 – 27/12/2017	Instruction des demandes de labellisation
01/01/2018 - 31/01/2018	Attribution des labels, transmission des résultats aux clubs et envoi des « packs étoilés »
31/01/2018	Fin de la campagne de labellisation 2017/2018

Les labels sont valables deux années civiles. Ainsi, un club qui obtiendra un label en janvier 2018, le conservera de janvier 2018 à janvier 2020.

Il devra ensuite recommencer la procédure de demande en septembre 2019 pour obtenir un label pour les années 2020 et 2021.

Le club s'engage sur l'honneur de l'exactitude des renseignements et déclaration qu'il aura saisi dans la rubrique labellisation de l'intranet. Il accepte un éventuel contrôle de la fédération à ce titre.



La fédération se réserve le droit d'effectuer des contrôles des informations fournies dans le cadre des demandes de label. En cas de fausses informations, le label sera retiré afin d'être réévalué.

3. Récompenses et attribution

Les « packs étoilés » reconnaissent le label qualité du club.

4 labels, de plus en plus prestigieux, existent : de 2 à 5 étoiles. Ils sont attribués en fonction du nombre de points cumulé par le club. Plus il y a d'étoiles, plus le club est récompensé et valorisé.

Voici la liste des avantages et cadeaux que la FFKMDA offre à ses clubs qui obtiennent un label qualité :

CLUB 2 ETOILES : à partir de 200 points

- ✓ 1 poster de la FFKMDA « label club qualité 2 étoiles FFKMDA »
- ✓ 1 courrier envoyé à la mairie du lieu de votre club, DDCS, DRJSCS et CROS de félicitations et de présentation de la structure.
- ✓ 1 visibilité sur le site fédéral dans l'espace dédié (texte).

CLUB 3 ETOILES : à partir de 300 points

- ✓ 1 poster « label club qualité 3 étoiles FFKMDA »
- ✓ 1 courrier envoyé à la mairie du lieu de votre club, DDCS, DRJSCS et CROS de félicitations et de présentation de la structure.
- ✓ 1 visibilité sur le site fédéral dans l'espace dédié et un encadré de mise en avant de la structure.
- ✓ 1 goodies offert.

CLUB 4 ETOILES : à partir de 400 points

- ✓ 1 poster « label club qualité 4 étoiles FFKMDA »
- ✓ 1 courrier envoyé à la mairie du lieu de votre club, DDCS, DRJSCS et CROS de félicitations et de présentation de la structure.
- ✓ 1 visibilité sur le site fédéral dans l'espace dédié et un encadré de mise en avant de la structure.
- ✓ 1 goodies offert.
- ✓ 1 livret « school gum » offert.

CLUB 5 ETOILES : à partir de 500 points et +

- ✓ 1 poster « label club qualité 5 étoiles FFKMDA »
- ✓ 1 courrier envoyé à la mairie du lieu de votre club, DDCS, DRJSCS et CROS de félicitations et de présentation de la structure.



- ✓ 1 visibilité sur le site fédéral dans l'espace dédié et un encadré de mise en avant de la structure + reportage photo (5 photos maximum).
- ✓ 1 goodies offert.
- ✓ 1 livret « school gum » offert.
- ✓ 1 chèque de 200 euros.

Les « packs étoilés » seront livrés aux clubs aux frais de la fédération.

4. Création d'une demande de labellisation

Les présidents de clubs affiliés pourront saisir leur demande de labellisation, une fois la période de dépôt des dossiers ouverte (le 18 septembre), sur l'intranet fédéral.

Pour cela, ils devront se connecter à celui-ci puis se rendre sur la fiche de leur club en cliquant sur le lien « Voir la fiche de ma structure ».

Déconnexion
 Aide

Intranet FFKMDA
Fédération Française de Kick Boxing, Muay Thai et Disciplines Associées
Saison 2015/2016

[Accueil](#)
[Licences](#)
[Formations](#)
[Comptabilité](#)
[Pilotage](#)

Mon Profil Bienvenue sur l'Intranet!

BOIS LAURENT
Président (club) @ 312077 ▾

- [> Voir ma fiche licencié](#)
- [> Voir la fiche de ma structure](#)
- [> Changer mon mot de passe](#)
- [> Contacter le siège](#)

Liens utiles

- [> Présentation et avantages de l'Intranet](#)
- [> Edito de fin de saison 2014/2015](#)
- [> Nouveautés fédérales et règlements 2015/2016](#)
- [> Prix des licences](#)
- [> Prix des affiliations](#)

Tableau de bord

Responsables			Licenciés			Autres			TOTAL
H	F	T	H	F	T	H	F	T	
3	0	3	31	0	31	0	0	0	34

Aucune demande téléphonique ou envoyée à la fédération par courrier postal ne sera traitée.

Puis, une fois sur la fiche de son club, le président devra se rendre sur l'onglet « Labellisation ».



Actions

- > Lister les licenciés
- > Modifier la structure
- > Consulter le journal structure
- > Editer l'attestation d'affiliation
- > Gérer les fonctions secondaires

Mon Profil



BOIS LAURENT

Président (club) @ 312077 ▾

Fiche de la structure TEAM LEADER FFKMDA

Informations administratives Coordonnées Entraînements Organisation **Labellisation** Évènements

Type : Club
Nom complet : TEAM LEADER FFKMDA
Statut d'affiliation : **Demande validée**
Nom abrégé : TLFFKMDA
Code structure : 3120770100018
N° déclaration en préfecture : W773000310
Date de création : 10/09/2011
Date de parution au journal officiel : 18/06/1945
Récépissé déclaration préfecture : [RecepisseDeclarationPrefecture.pdf](#)
Parution au journal officiel : [ParutionJO.pdf](#)
Statuts de l'association : [StatusAssociation.pdf](#)
Numéro de SIRET / SIREN : 324 789 643 00057
Code APE : 9312Z

Cet onglet contient un rappel du calendrier de la campagne de labellisation.

Si le club répond aux critères nécessaires, un bouton sera également présent pour permettre à son président d'accéder au formulaire de demande de labellisation.

Fiche de la structure TEAM LEADER FFKMDA

Informations administratives Coordonnées Entraînements Organisation **Labellisation** Évènements

Critères d'éligibilité

- Posséder au moins deux années d'affiliation à la date de la demande (être dans sa deuxième année a minima).
- Avoir un minimum de 35 licenciés au 31 août de la saison précédant la demande.
- Posséder des statuts conformes à la réglementation en vigueur.
- Participer à la vie fédérale à travers la présence aux AG de ligue.

Campagne de labellisation 2016/2017

Constitution des dossiers Du 20/09/2016 au 29/11/2016
Instruction des dossiers Du 30/11/2016 au 23/12/2016
Attribution des labels Du 01/01/2017 au 30/01/2017

 **Créer une demande**



Lors du clic sur le bouton « Créer une demande », le président est redirigé vers la première étape du formulaire de labellisation.

Un e-mail lui est également transmis pour l'informer de la suite du processus de labellisation.

Voici le modèle de l'email qui sera reçu :

Bonjour,

Nous avons bien noté que vous avez initié un processus de demande de labellisation pour votre club.

Ce processus se déroule en 3 phases :

- 1. Vous disposez de la période du 20/09/xxxx au 29/11/xxxx (minuit) pour compléter et soumettre votre demande*
- 2. La phase d'instruction des demandes aura lieu à partir du 30/11/xxxx jusqu'au 23/12/xxxx*
- 3. Vous recevrez une notification au cours de la période d'attribution (du 01/01/xxx au 30/01/xxxx) pour vous signifier la décision de la fédération*

Merci de renseigner avec soin toutes les informations demandées : elles nous permettront d'améliorer la visibilité de votre club au sein de la fédération.

Bien cordialement,

Le service Labellisation de la FFKMDA

5. Saisie de la demande de labellisation

Le formulaire de demande de labellisation se présente en 4 parties.

- 1- Vie fédérale et associative
- 2- Vie sportive et compétitive
- 3- Effectifs
- 4- Validation de la demande

Sur chacune de ces étapes, un certain nombre d'informations seront demandées au président du club.



Demander la labellisation de mon club

Club : 3120770100018 - TEAM LEADER FFKMDA

1 Vie fédérale et associative **2** Vie sportive et compétitive **3** Effectifs **4** Validation de la demande

(1) Attention : si un licencié possède un BJAR et un BJA : le club demandeur ne devra indiquer que le diplôme le plus haut, c'est-à-dire le BJA. Les points pour une personne diplômée ne peuvent être comptabilisés qu'une seule fois à travers son diplôme le plus élevé.

(2) Attention : si un licencié possède un BMF1 et un BMF2 : le club demandeur ne devra indiquer que le diplôme le plus haut, c'est-à-dire le BMF2. Les points pour une personne diplômée ne peuvent être comptabilisés qu'une seule fois à travers son diplôme le plus élevé.

* Champs obligatoires

   Survolez une de ces icônes pour obtenir des précisions sur les informations à saisir

Bénéficiaire du CNDP

 Aucun fichier choisi



Contrat aidé

Présence d'un salarié disposant d'un contrat aidé

 Aucun fichier choisi

Ce salarié a moins de 20 ans

Pour chacun des critères, si le club est concerné, il devra cocher la case correspondante.

Si un critère est sélectionné, les informations complémentaires de celui-ci deviennent obligatoires.

Pour les informations complémentaires, trois types sont possibles :

- Pièce jointe : Permet de transmettre un document à la fédération. Un scan d'un document papier ou bien une version électronique de celui-ci sont conseillés. Une image, un fichier PDF ou bien un fichier Word sont conseillés pour vous assurer que la fédération pourra bien consulter la pièce jointe.

  Aucun fichier choisi

- Saisie libre : Permet de définir un champ de type texte. L'information attendue par la fédération est présente dans le champ texte (dans cet exemple le montant de la Subvention CNDP).



 * Montant de la subvention

- Licencié du club : Permet de sélectionner un licencié de la saison courante via une zone de recherche.
Pour sélectionner le licencié souhaité il faut que celui-ci ait une licence réglée sur le club pour la saison courante.
Il suffit ensuite de taper les premières lettres de son nom ou de son prénom pour le voir apparaître dans la liste des propositions et de cliquer sur son nom pour l'ajouter.

 * aupe|

0999994 - AUPETIL GUILLAUME

Pour faciliter la demande, une information d'aide est également disponible en passant le pointeur de la souris sur l'icône à gauche du champ à saisir.

Administrateur @ 00000000

Scan du courrier d'attribution de la subvention

 * Choisissez un fichier

Aucun fichier choisi

 * Montant de la subvention

Renseignez toutes les rubriques qui vous concernent. En bas de page, cliquez sur « enregistrer et passer à l'étape suivante » pour continuer. Si vous voulez enregistrer votre saisie et y revenir plus tard, cela est possible en cliquant sur le bouton « enregistrer » en bas de page.

6. Points et critères

Etoiles et points

La catégorie de label est définie par le nombre d'étoiles acquis par le club. Le classement va de deux (2) à cinq (5) étoiles.

Les étoiles (2, 3, 4 ou 5) sont attribuées en fonction du nombre de points cumulés par le club. Les points sont gagnés selon différents critères (voir chapitre « critères »).

Les critères, lorsqu'ils sont atteints ou dépassés, permettent au club de marquer un certain nombre de points.



Un total de 990 points est possible.

- 75 points sans spécificité (nombre de licence)
- 330 points en valorisation sport pour tous
- 280 points en valorisation club de champions
- 305 points en valorisation club de formateurs.

Spécificités

Trois spécificités, indépendantes du nombre d'étoiles, peuvent être accordées au club. La spécificité la plus représentative sera accordée au club en fonction des points obtenus.

Les 3 spécificités et leurs critères de calculs sont :

- **Club sport pour tous** : bénéficiaire CNDS, embauche d'un salarié (avec bonification si -20 ans), renvoie au nombre de licenciés jeunes, au nombre de licenciées féminine, nombre de licences Pros, à la présence d'un créneau et licences handiboxing, à l'organisation de galas ou compétition fédérale, d'actions dans les quartiers sensibles ou dans les zones rurales en relation avec le plan citoyens du sport, à la communication du club, au nombre de cours proposés, à la présence de ring.
- **Club de champions** : renvoie au nombre de champions régionaux, nationaux et internationaux dans le club.
- **Club de formateurs** : renvoie au nombre de moniteurs et juges arbitres diplômés présents dans le club.

Ces spécificités ne peuvent pas être cumulées. Les spécificités ne rentrent pas dans la définition du nombre d'étoiles. Elles sont attribuées en plus en définissant une tendance plus forte du club.

Critères

Les critères sont évalués à la date du 31/08 de la saison précédent la demande, afin d'attribuer le nombre d'étoiles.

La fédération entamera une instruction des dossiers au cas par cas et sur la base du résultat calculé par le logiciel, afin d'attribuer -ou non- les labels aux clubs demandeurs.

Les ligues pourront être consultées dans le processus d'instruction des demandes dans le cadre de la vérification de certaines informations.



Attention : de nombreux documents (diplômes, courriers de subventions, d'autorisations etc.) vont vous être demandés dans le cadre de la procédure de demande de label pour justifier de vos données. Ces documents devront être joints à la demande (de la même manière que vous avez dû joindre vos statuts pour vous affilier dans l'intranet).

Etape 1 : « Vie fédérale et associative »

Champs possibles à renseigner :

- Bénéficiaire du CNDS ou d'une subvention de la municipalité
 - o Joindre scan du courrier d'attribution de la subvention. une seule subvention est suffisante, même si le club en a plusieurs
 - o Montant de la subvention
 - 25 points
 - Valorisation spécificité club sport pour tous

- Présence d'un salarié disposant d'un contrat aidé
 - o Joindre scan bulletin salaire ou contrat en cours
 - 25 points
 - Valorisation spécificité club sport pour tous

- Ce salarié a moins de 20 ans
 - 25 points
 - Valorisation spécificité club sport pour tous

- Accueil public Handicapé / présence de licences handiboxing
 - o Indiquer jour et heure du créneau et nombre de licenciés handi
 - 25 points
 - Valorisation spécificité club sport pour tous

- Mise en place d'action citoyenne valorisant nos disciplines et la fédération (citoyenneté)
 - o Indiquer « quartier sensible » ou « zone rurale » ou « téléthon »
 - o Joindre scan article de presse ou convention ou fiche action institutionnelle (CG ; Région ; DRJSCS)
 - 25 points
 - Valorisation spécificité club sport pour tous



- Un élément libre de communication de votre club (flyer, article) qui met en avant la FFKMDA.
Attention ici cela ne peut pas être un gala.
 - o Joindre scan de l'élément de communication/action
 - 20 points
 - Valorisation spécificité club sport pour tous

- BJAR (3 maximum)
 - o Licencié du club
 - o Joindre scan du diplôme pour chaque personne
 - 10 points par juge-arbitre
 - Valorisation spécificité club formateur

- BJAN (3 maximum)
 - o Licencié du club
 - o Joindre scan du diplôme pour chaque personne
 - 15 points par juge-arbitre
 - Valorisation spécificité club formateur

- BJA1 (1 maximum) issu d'une fédération internationale de référence (WAKO/IFMA)
 - o Licencié du club
 - o Joindre scan du diplôme pour chaque personne
 - 20 points pour le juge-arbitre
 - Valorisation spécificité club formateur

Remarque : pour que les points des juges arbitres fonctionnent il faut que les personnes qui rapportent des points soient également licenciées l'année de la demande et donc au plus tard fin novembre (date de fin de dépôt des demandes). Les points sont attribués par personne et non par nombre de diplôme. 1 personne diplômée = 1 seule valorisation.

Attention : si un licencié possède un BJAR et un BJAN : le club demandeur ne devra indiquer que le diplôme le plus haut, c'est-à-dire le BJAN. Les points pour une personne diplômée ne peuvent être comptabilisés qu'une seule fois à travers son diplôme le plus élevé.

- BMF1 (3 maximum)
 - o Licencié du club
 - o Joindre scan du diplôme pour chaque personne
 - 5 points par moniteur
 - Valorisation spécificité club formateur



- BMF2 (3 maximum)
 - o Licencié du club
 - o Joindre scan du diplôme pour chaque personne
 - 10 points par moniteur
 - Valorisation spécificité club formateur

- BMF3 (3 maximum)
 - o Licencié du club
 - o Joindre scan du diplôme pour chaque personne
 - 15 points par moniteur
 - Valorisation spécificité club formateur

- BPJEPS (2 maximum)
 - o Licencié du club
 - o Joindre scan du diplôme pour chaque personne
 - 20 points par moniteur
 - Valorisation spécificité club formateur

- DEJEPS (2 maximum)
 - o Licencié du club
 - o Joindre scan du diplôme pour chaque personne
 - 25 points par moniteur
 - Valorisation spécificité club formateur

- DESJEPS (1 maximum)
 - o Licencié du club
 - o Joindre scan du diplôme
 - 30 points par moniteur
 - Valorisation spécificité club formateur

Remarque : pour que les points des moniteurs fonctionnent il faut que les personnes qui rapportent des points soient également licenciées l'année de la demande et donc au plus tard fin novembre (date de fin de dépôt des demandes).

Attention : si un licencié possède un BMF1 et un BMF2 : le club demandeur ne devra indiquer que le diplôme le plus haut, c'est-à-dire le BMF2. Les points pour une personne diplômée ne peuvent être comptabilisés qu'une seule fois à travers son diplôme le plus élevé.

Les points sont attribués par personne et non par diplôme. Un licencié qui possède deux BMF2 par exemple ne sera valorisé qu'une seule fois.



- Nombre de cours proposés par semaine
 - o 3
 - 10 points
 - Valorisation spécificité club sport pour tous
 - o 4
 - 15 points
 - Valorisation spécificité club sport pour tous
 - o 5 ou 6
 - 20 points
 - Valorisation spécificité club sport pour tous
 - o 7 ou 8 et +
 - 30 points
 - Valorisation spécificité club sport pour tous

- Présence d'un ring à demeure (fixe) *Valorisation spécificité club sport pour tous*
 - o Un ring
 - 20 points
 - Valorisation spécificité club sport pour tous
 - o Deux rings et plus
 - 40 points
 - Valorisation spécificité club sport pour tous

Etape 2 « Vie sportive et compétitive »

Champs possibles à renseigner :

- Champion régional (5 maximum) obligation d'avoir effectué au moins un combat
 - o Discipline
 - o Catégorie d'âge et de poids (assaut/junior/B/A)
 - o Licencié
 - 5 points par champion
 - Valorisation spécificité club champion

- Champion de France jeune/junior/B/A/Pro (5 maximum)
 - o Scan du diplôme
 - o Discipline
 - o Licencié
 - 15 points par champion
 - Valorisation spécificité club champion



- Champion de France universitaire (1 maximum)
 - o Scan du diplôme
 - o Discipline, catégorie de poids
 - o Date et lieu
 - o Licencié
 - 10 points pour le champion
 - Valorisation spécificité club champion

- Médaillé international (bronze ou argent) en championnat amateur (WAKO/IFMA) / 2 maximum
 - o Discipline, niveau, âge
 - o Catégorie de poids
 - o Date et lieu (obligatoirement la saison précédent la demande)
 - o Licencié
 - 25 points par champion
 - Valorisation spécificité club champion

- Champion international amateur (champion d'Europe ou du Monde WAKO/IFMA) / 2 maximum
 - o Discipline, niveau, âge
 - o Catégorie de poids
 - o Date et lieu (obligatoirement la saison précédent la demande)
 - o Licencié
 - 40 points par champion
 - Valorisation spécificité club champion

- Champion d'Europe ou du Monde Pro : ISKA / WAKO PRO / WKN / WMC / WPMF (2 maximum)
 - o Discipline, niveau, âge
 - o Catégorie de poids
 - o Date et lieu (obligatoirement la saison précédent la demande)
 - o Licencié
 - 20 points par champion
 - Valorisation spécificité club champion



Remarque : pour que les points des champions fonctionnent il faut que les personnes qui rapportent des points soient également licenciées l'année de la demande et donc au plus tard fin novembre (date de fin de dépôt des demandes).

Attention : si un licencié est champion régional et champion de France : le club demandeur ne devra indiquer que le titre le plus haut, c'est-à-dire champion de France. Les points pour une personne championne ne peuvent être comptabilisés qu'une seule fois à travers son titre le plus élevé, sauf exception suivante : une personne peut cumuler les points si elle est championne de même niveau dans plusieurs disciplines (par exemple champion de France k1 + muaythai).

- Gala organisé (autorisé par la FFKMDA)
 - o Scan courrier fédéral d'autorisation
 - o Nom
 - o Date
 - o Lieu
 - 15 points
 - Valorisation spécificité club sport pour tous

- Championnat ou coupe de ligue ou de France organisé (par délégation)
 - o Scan courrier fédéral d'autorisation
 - o Nom
 - o Date
 - o Lieu
 - 20 points
 - Valorisation spécificité club sport pour tous

Etape 3 « Effectifs »

Champs possibles à renseigner :

- Nombre de licenciés saison précédente
 - o 35 à 50
 - 10 points
 - o 51 à 80
 - 20 points
 - o 81 à 100
 - 30 points
 - o 101 à 150



- 50 points
- + de 151
 - 75 points
- Nombre de licences Pro
 - Entre 1 et 4
 - 10 points
 - Valorisation spécificité club sport pour tous
 - Entre 5 et 9 licences Pro :
 - 20 points
 - Valorisation spécificité club sport pour tous
 - 10 licences Pro et plus
 - 30 points
 - Valorisation spécificité club sport pour tous
- Participation journée parcours jeunes et licenciés de moins de 12 ans dans les effectifs
 - Nombre de licenciés de moins de 12 ans
 - Nombre de jeunes participants à la journée parcours jeunes (school gum)
 - Date et lieu de la journée
 - 25 points
 - Valorisation spécificité club sport pour tous
- Présence importante de licenciées féminines dans le club
 - Nombre de licenciées féminines au-delà de 30% des effectifs du club
 - 25 points
 - Valorisation spécificité club sport pour tous

7. Soumission de la demande

Une fois les critères nécessaires saisis, le président devra cliquer sur le bouton « Enregistrer et passer à l'étape suivante » présent en bas de chaque étape du formulaire.



Nombre de cours proposés par semaine

- 0
 3
 4
 5 ou 6
 7, 8 ou plus

Présence d'un ring à demeure (fixe)

- 0
 1 ring
 2 rings ou plus

 Enregistrer

 Enregistrer et passer à l'étape suivante

Il est possible de réaliser la demande de labellisation en plusieurs fois. Pour cela en bas de chaque étape du formulaire à côté du bouton « Enregistrer et passer à l'étape suivante » se trouve un bouton « Enregistrer » qui permet de simplement sauvegarder la demande en l'état pour reprendre la saisie ultérieurement.

La seule contrainte pour la sauvegarde d'une demande sans finaliser l'étape en cours est de saisir les champs complémentaires de tous les critères sélectionnés.

Par exemple si un président coche le critère « Bénéficiaire du CNDS » mais n'ajoute pas de pièce jointe, le système ne le laissera pas enregistrer sa demande. Si la pièce n'est pas disponible tout de suite, le président devra décocher le critère pour pouvoir sauvegarder le reste du formulaire.

Une fois les 3 premières sections saisies, il faudra pour le président de club soumettre sa demande à la fédération.

Pour cela, sur l'étape 4 du formulaire, il lui faudra cocher les éléments obligatoires puis cliquer sur le bouton « Soumettre ma demande ».

[Demander la labellisation de mon club](#)

Club : 3120770100018 - TEAM LEADER FFKMDA

1 Vie fédérale et associative **2** Vie sportive et compétitive **3** Effectifs **4** Validation de la demande

- * Je certifie que mon club possède des statuts conformes à la réglementation en vigueur
- * Je certifie que mon club participe à la vie fédérale à travers la présence aux AG de ligue
- * Je certifie que tous les adhérents de mon club sont licenciés à la FFKMDA
- * Je certifie sur l'honneur de l'exactitude des données fournies et j'accepte un éventuel contrôle de la fédération concernant cette demande

 Précédent

 Soumettre ma demande



Suite à cela la demande de labellisation ne pourra plus être modifiée par le club tant que la fédération n'aura pas instruit le dossier.

Un email est également transmis au président du club pour l'informer de la bonne réception du dossier.

Bonjour,

Merci pour votre participation ! Votre demande de labellisation sera traitée au cours de la période du 30/11/xxxx au 23/12/xxxx.

Vous recevrez une notification de vos résultats au cours de la période d'attribution entre le 01/12/xxxx et le 30/01/xxxx

Bien cordialement,

Le service Labellisation de la FFKMDA

8. Demande de complément

Pendant l'instruction de la demande par la fédération, il se peut que celle-ci demande des compléments au président du club. Par exemple, si une pièce jointe n'est pas lisible ou non valide ou si une erreur de saisie ne permet pas d'instruire la demande. Dans ce cas, un email est envoyé au président pour lui signifier la demande de la fédération. Cet email contient les raisons de la demande de complément.

Voici le modèle de l'email qui sera reçu :

Bonjour,

L'instruction de votre demande de labellisation n'a pas encore pu aboutir car l'instructeur l'a placée en demande de compléments.

Le commentaire qu'il a saisi est le suivant :

Le justificatif de la subvention CNDS n'est pas lisible.

Attention : la ou les modifications que vous apporterez ne doivent concerner que les réponses indiquées par l'instructeur. Toutes les modifications que vous apporterez seront tracées dans un outil de suivi. Vous ne devez donc modifier que les réponses pour lesquelles l'instructeur a demandé un complément.

N'oubliez pas : la date limite de la période d'instruction est le 23/12/xxxx. Vous devez donc, d'ici là compléter votre demande et la soumettre à nouveau. Prenez bien soin de la soumettre quelques jours avant cette date pour permettre à l'instructeur de la traiter. En effet, une fois ce délai échu, il



n'aura plus le pouvoir de la valider et vous devrez attendre la prochaine campagne de labellisation pour déposer à nouveau une demande.

Bien cordialement,

Le service Labellisation de la FFKMDA

Le président pourra alors modifier les champs nécessaires de la demande de label pour permettre à la fédération de finaliser l'instruction.

Pour cela la procédure est la même que lors d'une demande d'affiliation, il suffit au président de se connecter à l'intranet, de se rendre sur la fiche de son club sur l'onglet « Labellisation » puis de cliquer sur le lien « Accéder à la demande ».

Il pourra alors corriger les erreurs en suivant les indications transmises par la fédération.

9. Consultation des résultats

Une fois l'instruction des demandes finalisées, la période d'attribution des labels commencera (le 1^{er} Janvier).

Durant cette période, la fédération validera l'attribution des labels et spécificités.

Lors de la validation d'un label, le président du club sera notifié par email qui contiendra le nombre de points, le label ainsi que la spécialité obtenus.

Voici le modèle de l'email qui sera reçu :

Bonjour,

L'instruction de votre dossier de demande de labellisation est terminée.

Vous avez obtenu le score suivant : 370 points.

Le label qui vous a été accordé est le 'Label 3 étoiles'.

La spécificité caractéristique de votre club est maintenant 'club de formateurs'.

Vous pouvez consulter les détails de la décision (label et spécificité attribués, détail des points et commentaire de l'instructeur) sur votre demande.

Cette dernière est accessible via l'onglet "Label" de la fiche de votre club. La fédération va revenir vers vous prochainement pour vous expliquer les avantages dont vous allez bénéficier, ainsi que pour l'expédition du pack étoilé que vous venez d'obtenir

Bien cordialement,

Le service Labellisation de la FFKMDA



Dès cet instant les informations seront disponibles sur la fiche du club sur l'onglet labellisation.

Fiche de la structure TEAM LEADER FFKMDA **★★★**

Informations administratives Coordonnées Entraînements Organisation **Labellisation** Évènements

Critères d'éligibilité

- Posséder au moins deux années d'affiliation à la date de la demande (être dans sa deuxième année a minima).
- Avoir un minimum de 10 licenciés au 31 août de la saison précédant la demande.
- Posséder des statuts conformes à la réglementation en vigueur.
- Participer à la vie fédérale à travers la présence aux AG de ligue.

Campagne de labellisation 2015/2016

Constitution des dossiers Du 02/05/2016 au 18/06/2016
 Instruction des dossiers Du 19/06/2016 au 19/06/2016
 Attribution des labels Du 20/06/2016 au 24/06/2016

Accéder à la demande

Label qualité

Label : **★★★**
 Score : 290
 Date de validité : 09/05/2018
 Spécificité : Aucune
 Sport pour tous
 Club de champions
 Club de formateurs

De plus le label sera associé au nom de la structure sur les différentes pages de l'intranet. Par exemple sur l'écran de recherche de licencié :

Résultats

Nom, Prénom	N° Licencié	Fonction(s)	Structure	CP	Ville
ANDRE TY	9111696	Licencié non compétiteur	TEAM LEADER FFKMDA ★★★	77148	LAVAL EN BRIE
BAABAA ME	9111444	Licencié -18 ans non compétiteur	TEAM LEADER FFKMDA ★★★	77130	MONTEREAU

Ou encore sur la fiche d'un licencié :

M. BOIS LAURENT

Personne **Famille** Historique Diplômes Disciplines Compétitions Communautaire Évènements

Inscription



Numéro de licence : 0965000
 Structure : 3120770100018 - TEAM LEADER FFKMDA **★★★**
 Fonction : Licencié non compétiteur
 Fonctions secondaires : PRECL@3120770100018 (Président (club))



Rappel : Aucune demande téléphonique ou envoyée à la fédération par courrier postal ne sera traitée.
Pour toute question contactez la fédération par mail.

direction@ffkmda.fr

En espérant que cette nouveauté fédérale vous permette de valoriser votre association.

Nous vous souhaitons une excellente saison.

Sportivement

La FFKMDA